



INTERPELLATION URGENTE

Auteur Géraldine Arlettaz-Monnet, PLR, Jean-Pierre Terrettaz, Xavier Moret, PLR, Martine Tristane (suppl.), PLR, et cosignataire
Objet Martigny, ville d'accueil oui mais à juste mesure!
Date 06.06.2017
Numéro 4.0257

Actualité de l'événement

Parution dans le Nouvelliste du jeudi 1^{er} juin de la position de la ville de Martigny concernant la mise en place d'un centre fédéral pour requérants d'asile sur son sol

Imprévisibilité

Le canton doit transmettre sa position à la Confédération concernant ce dossier pour le 4 juillet 2017, le plan sectoriel d'asile devant entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2018

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Impossibilité pour la commune de Martigny d'accueillir ce centre fédéral

La ville de Martigny a été pionnière en créant un poste de délégué à l'intégration. Bien qu'elle n'abrite que 5% de la population cantonale, elle accueille le 14% des requérants recensés en Valais. Il est important de relever également qu'elle est la seule ville mettant à disposition une place aménagée pour les gens du voyage. En matière d'intégration on peut le dire, Martigny est sur la plus haute marche du podium cantonal.

Au 4 avril 2017, elle apprend à travers la presse que Martigny figure sur le plan sectoriel d'asile au côté de Tourtemagne et Dailly. Quel a été son étonnement en découvrant par la suite que les autorités de ces deux communes avaient été impliquées dans le processus concernant le SPA depuis 2016.

La semaine dernière, la ville de Martigny a transmis par courrier au Conseil d'Etat sa position concernant la faisabilité d'un centre de requérants d'asile fédéral sur son sol, elle exige le retrait pur et simple du site du plan sectoriel par le biais d'arguments pertinents.

Il est l'heure d'avoir des réponses aux questions suivantes:

- Quelle est la position du canton à l'égard de Martigny et du plan sectoriel sur l'asile qui doit rentrer en vigueur au 1^{er} janvier 2018?
- Quelle est la ligne de conduite cantonale concernant la migration et le rééquilibrage des centres cantonaux sur l'ensemble du territoire valaisan?
- Sachant que Dailly n'est pas envisageable pour la Confédération car ce site remplit un seul des critères demandés, la surface; est-ce que le Conseil d'Etat va continuer à maintenir que Dailly reste la meilleure solution?
- Si oui, l'expertise du site de Dailly a-t-elle été transmise à l'Etat du Valais; si ce n'est pas le cas, il est impératif que l'Etat fasse les démarches nécessaires pour obtenir cette expertise.

Conclusion

Le Conseil d'Etat maintient qu'il ne veut pas de ce centre sur son territoire, mais cette décision ne lui appartient pas, elle appartient à la Confédération. Il est primordial que le canton réagisse rapidement en proposant d'autres options concrètes à la Confédération ou il risque de se retrouver devant le fait accompli avec l'obligation d'accepter la création de ce centre à Martigny ou à Tourtemagne.